

CONDITIONS DE LA VENTE.

\$20 et au dessous, argent comptant; de \$20 à \$50, six mois de crédit; \$50 et au dessus, 12 mois de crédit sur billets on demandés et approuvés à 7 par 100, payables à la banque des townships de l'Est.

Bill Privés.

Les personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ont le pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout ou partie qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de ses avis devront être envoyés au Bureau des BILLS PRIVÉS.

AVIS.

Le soussigné est propriétaire des créances de la dite société GOODHUE & TRIGANNE, de Warwick. Les circonstances le mettent dans la nécessité d'exiger le paiement immédiat. Toutes dettes devront être payées d'ici à 30 jours pour éviter des frais et seront usées entre les mains d'un avocat pour collection passé le 10 Janvier prochain.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF DRUMMOND.

I hereby give Public Notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by Public Auction, at the Court House in the Village of Drummondville, on MONDAY THE SEVENTH DAY OF FEBRUARY next, at TEN OF THE CLOCK, in the forenoon for the assessments and charges due to the Municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the day above mentioned.

A VENDRE.

Au Village de Princetown, la propriété de M. David Bell, contenant trois acres de terre en superficie avec une maison, avoisinant le Collège et la Station du Chemin de Fer; cette propriété est susceptible d'une augmentation rapide en valeur et offre toutes les conditions d'un placement avantageux. Titre incontestable et grévé d'aucune rente.

AVIS.

Les soussignés donnent avis à toutes personnes qui leur doivent, par comptes courants, etc., de venir régler dans l'espace de 30 jours, à partir de cette date. A défaut d'argent comptant, on prendra des billets promissoires. Tout compte qui ne sera pas réglé dans le délai susdit, sera remis à un avocat pour collection.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL COMTE DE MEGANTIC.

Je donne par ces présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées se trouvent vendues par enca public au Palais de Justice, dans le township d'Inverness, lieu où se tiennent les séances du Conseil Municipal du Comté de Mégantic, LUNDI LE SEPTIEME JOUR DE FEVRIER prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux Municipalités scolaires ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus désigné.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF MEGANTIC.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the Court House, in the township of Inverness, being the place where the sessions of the Municipal Council of the County of Megantic, are held on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at ten o'clock in the forenoon, for the assessments and charges, due to the school Municipalities hereinafter mentioned, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Canada Province de Québec District d'Arthabaska.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'ARTHABASKA No. 1759 Dans la Cour de Circuit.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

Table with 4 columns: Rang, Lot, Etendue, Montant d' sur. Rows 1-13.

STATION D'ARTHABASKA. NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. A U MAGASIN DE D. O. BOURBEAU

Bureau du Conseil Municipal COMTE D'ARTHABASKA.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendus par encan public, en la demeure de Antoine Gagnon, Ecuyer, Arpenteur Provincial, dans le village d'Arthabaskaville, étant le lieu ou se tiennent les sessions du dit Conseil de Comté, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain à dix heures de l'avant midi pour les lotissements et charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ARTHABASKA

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the residence of Antoine Gagnon Esquire, Provincial Land Surveyor, in the village of Arthabaskaville, being the place where sittings of the said County Council are held, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, on the several lots hereinafter described, unless the same with the cost be paid at least two days previous to the day above mentioned.

MUNICIPALITE DU TOWNSHIP DE STANFOLD MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF STANFOLD.

DESIGNATION DE LA TERRE

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot, Extent amount due on in front each lot. Includes rows for lots 15, 21, 11, 14, 17, 20, 23, 26, 14, 15, 17, 18, 23, 24, 25, 26, 14, 22, 25, 18, 23, 26, 11, 6, 12, 14, 21, 23, 24, 25, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

MUNICIPALITE DU TOWNSHIP DE WARWICK MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF WARWICK.

Etendue en acres Extent in acres.

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot. Includes rows for lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

CHUTES DE KINGSEY KINGSEY FALLS

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot. Includes rows for lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

MUNICIPALITE DE LA PEROISSE DE STE. CLOTHILDE DE HORTON

MUNICIPALITY OF THE PARISH OF STE. CLOTHILDE OF HORTON

TOWNSHIP DE SIMPSON TOWNSHIP OF SIMPSON

MUNICIPALITE DE TINGWICK MUNICIPALITY OF TINGWICK

TOWNSHIP DE TINGWICK TOWNSHIP OF TINGWICK

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot. Includes rows for lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

MUNICIPALITE CHENIER MUNICIPALITY CHENIER

TOWNSHIP DE TINGWICK TOWNSHIP OF TINGWICK

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot. Includes rows for lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

MUNICIPALITE DE LA PEROISSE DE ST. ALBERT DE WARWICK

MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST. ALBERT OF WARWICK

TOWNSHIP DE WARWICK TOWNSHIP OF WARWICK

TOWNSHIP DE WARWICK TOWNSHIP OF WARWICK

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot. Includes rows for lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

MUNICIPALITE DU TOWNSHIP DE CHESTER-OUEST

MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF WEST-CHESTER

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot. Includes rows for lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

MUNICIPALITE DU TOWNSHIP DE WARWICK MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF WARWICK.

CHUTES DE KINGSEY KINGSEY FALLS

Table with columns: Rang, Lots ou parties, Etendue en acres, Montant dû sur de front chaque lot. Includes rows for lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

ADRESSES D'AFFAIRES V. DESROCHERS ARPEUTEUR. ST. CHRISTOPHE.

P. KEROUAO HUISSIER, DE LA COUR SUPERIEURE. WARWICK P. Q.

E. L. PACAUD, AVOCAT ST. CHRISTOPHE.

LAURIER & RICHARD AVOCATS. ST. CHRISTOPHE.

Bureau ci-devant occupé par Laurier et Créca

EUGENE CREPEAU, AVOCAT Arthabaskaville.

Bureau: Ancienne résidence de L. G. HOULE Ecr.

Felton & Honan. AVOCATS, Arthabaskaville.

A. BEAUDIEN, AVOCAT. ARTHABASKA STATION.

E. d'Orsonnens, NOTAIRE. Et agent pour la vente d'une grande quantité de terrain dans les Townships de Warwick, Tingwick, etc.

L. RAINVILLE, NOTAIRE. ARTHABASKA STATION.

FRANÇOIS BEAUCHESNE HUISSIER. STE SOPHIE D'HALIFAX.

Le soussigné se chargera de toute collection que l'on voudra bien lui confier.

A. BEAUBIEN HUISSIER DE LA COUR SUPERIEURE. Drummondville, P. Q. 25 Mars, 1869

HYACINTHE JUTRAS HUISSIER, SOMERSET

HOTEL ST. MAURICE, TENU PAR N. DUFRESNE, près du fleuve, TROIS-RIVIERES.

DAWSON NEW MAP OF CANADA. In stock the above showing the proposed route of the Intercolonial Railway Pocket form Canadian Secretary General, 10 places. Triplet Lithographies from Photographs, Indefinite Pencils last six bottles of ink etc. etc.

To be had of JOHN BROWN, Bookseller, 8 Fabrique St. Québec

JOURNAUX DE MODE. Journal des jeunes demoiselles. Magazine domestique; Frank Leslie's revue de modes pour demoiselles; Le monde à la mode; revue de modes; Le vollet \$5.75 par année; Godeys livre des demoiselles. Madame Demorest, revue de modes. Harpers Bazar \$4.00 par année. Les souscriptions sont prises pour 6, 9 et 12 mois.

JOHN BROWN, Libraire, 8 Fabrique St. Québec.

P. L. LESPERANCE ORFÈVRE. N° 7. Rue du Palais. Haute-ville, Québec.

Octavo Ouellet. SYNDIC OFFICIEL PLESSISVILLE, SOMERSET.

FRECHET'S MOUNTAIN. HILL HOUSE No. 5. QUÉBEC.

MAISON FRECHETTE. COTE LAMONTAGNE No. 5. QUÉBEC

BOISVERT & Cie. VOITURIERS WICKHAM P. Q.

LES SOUSSIGNES ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont établi une boutique de VOITURIER à WICKHAM et qu'ils sont prêts à confectionner toute espèce d'ouvrages dans le genre, ainsi qu'à tout autre ouvrage en bois quelconque. Une boutique de forge est attachée à l'établissement. On s'est assuré les services des meilleurs peintres des États-Unis. Tout ouvrage sortant de cette boutique de commande, est garanti vu qu'on ne emploie que des matériaux de première qualité. Les soussignés espèrent par la modicité de leur prix et la diligence qu'ils apportent dans l'exécution des commandes qu'on voudra bien leur donner, une large part du patronage public.

BOISVERT & Cie. Wickham 11 mars, 1869.

GARANT & TRUDEL QUÉBEC.

STATUTS DE 1867. Journal pour Tous no. 20. Le Chrétien à la Ste. Thérèse. Lettres Eugène Guérin, 5s. Journal " " " 5s. Révisé d'une seule. 2 vols. Le Credo, Ganne, 1s. 6d. Le Signe de la Croix, Ganne, 3s. L'Eau Bénite, Ganne, 3s.

En vente CHEZ GARANT & TRUDEL, (ANCIENNE MAISON HARDY.)

LIVRES de Théologie, " " Piété, " " Prières, " " d'École, " " de Récompenses.

—Aussi— FOURNITURES POUR EGLISES TELLES QUE ORNEMENTS D'ÉGLISES, ARGENTERIES pour ditto, CIERGES, VIN DE MESSÉ approuvé par Sa Grandeur Mgr. de l'Isle.

Et une quantité de VINS D'OPORTO, VINS BLANCS Et autres Liqueurs de première qualité. Québec

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU. Service des bateaux à vapeur de la Malle Royale QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Le et apr. MARDI, le 4 du présent, les Vapeurs MONTRÉAL et QUÉBEC, laisseront le Quai Napoléon comme suit:

Le vapeur MONTREAL Capitaine ROBERT NELSON, partira tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS A QUATRE heures P. M.

Le vapeur QUEBEC, Capitaine J. B. LABELLE, partira tous les MARDIS, JEUDIS et SABBES A QUATRE heures P. M.

PRIX DES PASSAGES: CHAMBRE, Sôupier et lits de cabine compris. \$3.00. ENTREPONT \$1.00. Les BILLETS de passage seront vendus au Bureau, sur le quai. On ne pourra retirer des CHAMBRES qu'en payant le passage au Bureau. La compagnie ne sera pas responsable des espèces monnayées ou autres valeurs à moins d'un connaissance, spécifiant leur valeur, si-gué à cet effet.

J. E. DESCHAMPS, Agent. Bureau de la Compagnie du Richelieu, Quai Napoléon. 6 mai 1869.

HOTEL BLANCHARD Québec, Basse-ville PRES DE FLEUVE.

HOTEL VICTORIA. ARTHABASKA STATION P. Q.

M. MORISSON a loué l'hôtel ci-devant occupé par J. Beaudin, et lui a fait faire des améliorations qui lui permettent de recevoir convenablement les voyageurs. Les boissons à la barre sont excellentes; Les chambres vastes et bien aérées, en un mot, M. Morisson n'épargne rien pour rendre plus agréable le séjour des étrangers qui s'y retirent. Prix de pension modéré. 22 juillet, 1869.

HOTEL RICHELIEU M. François Bergeron fils de François Xavier Bergeron informe ses pratiques et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans l'ancienne résidence de veuve Victor Morissette, Basse-Ville de Québec, où il continuera à tenir hôtel, et maison de pension.

Il profite de l'occasion de cet avis pour offrir à ses nombreuses pratiques, et au public, ses plus sincères remerciements, pour le bien vouloir patronage, qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'ici, et espère que par les améliorations considérables, qu'il a fait à cet établissement, et par l'attention et sa ponctualité, qu'il apportera comme toujours, lui méritera le même et généreux patronage. FRANÇOIS BERGERON. Hôtel Richelieu. Québec, 25 Avril, 1869—29 Avril, 1869.

HOTEL DU CANADA M. HONORE JEAN, de Cacoua, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN S HOTEL, informe ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA à MONTRÉAL, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patronner, tout le confort possible; sa table sera bien fournie, et le service promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité. HONORE JEAN, Montréal. 6 septembre.—303.

Hotel Albion, TENU PAR GEO. BOISCLAIR, près du Palais de Justice. St. Christophe.

HOTEL DU CANADA OTTAWA. Tenu par E. Larivière, rue Sussex, à petite distance de la cathédrale catholique. 29 Avril, 1869.

JAMES GOODHUE, MARCHAND ET Agent de la compagnie d'assurance mutuelle sur la feu de Sherbrooke et Stanstead. ST. CHRISTOPHE.

Plumes d'Or et Crayons. Le soussigné vient de recevoir de la manufacture un approvisionnement d'articles de sa spécialité qu'il vendra au prix de manufacture: Plumes d'or depuis \$1.25 jusqu'à \$2.50. Porte-Plumes plaqués en or avec manche en ébène ou en cèdre. Porte-Plumes en argent, avec manche en ébène ou en cèdre. Plumes d'or, Porte-Crayons à extension. Caisnes de Crayons. Plumes d'or avec manches. Téléscopiques en caoutchouc doré, de différents prix. En vente chez JOHN BROWN, Libraire, 8 Rue La Fabrique.

UN PROCES IMPORTANT JOHN CONNOLLY, DEMANDEUR; vs JULIA WOOLRICK, DEFENDEUSE; et Thos. R. JOHNSON et al exécuteurs et défendeurs, par reprise d'instance. C'est une action instituée le 13 Mai 1864, par le demandeur pour recouvrer la sixième partie de la moitié des biens en possession des défendeurs. Jugement a été rendu en faveur du demandeur, à Montréal, le 2 juillet 1867 et confirmé de nouveau le 10 Septembre 1869. On trouvera des détails complets de ce procès intéressant dans une brochure en vente chez JOHN BROWN, Libraire, No. 8 Rue Fabrique, Québec.

A. JUTRAS HUISSIER Ste. Sophie.

P. E. GODBOU, MAGASIN DE HARDÉS ET DE Marchandises seches. No. 58 RUE ST. PIERRE BASSEVILLE, QUÉBEC.

M. GODBOU invite le public et ses pratiques des Cantons de l'Est, à venir visiter son établissement et promet de leur donner satisfaction sous tous les rapports. Les messieurs des Townships retrouveront au magasin une ancienne connaissance dont M. Godbout est assuré les services comme détaillier. 9 ju. 9 m.

LOUIS HUART Charretier, DE NUIT, DE JOUR, DE BEAU TEMPS ET DE MAUVAIS. STATION DE BÉCANCOUR —6m.

MAGLOIRE PAQUET. Meubler. SOMERSET. M. Paquet exécutera sous le plus court délai les ordres qu'on voudra bien lui donner pour des meubles de toute sorte et de toute qualité. On pourra voir à sa boutique des échantillons de son savoir faire et de son métier qu'il a déjà exercé avec succès dans la ville de Québec. 12m.

PARATONNERRE! GARE A LA Foudre! M.M. GELINAS et BELLEFÈRE annoncent au public, qu'ils ont prêté à placer des paratonnerres sur les églises, sur les maisons et sur tous autres édifices même les plus élevés, sous un bref délai, et offrent à ses transporter sur avis, en toute partie de la province où ils en seront requis. Tout ordre à eux adressé recevra la plus prompte attention. Ces messieurs garantissent l'efficacité de leur paratonnerres qui sont construits d'après la meilleure doctrine de la science et qui ont pour eux les recommandations d'hommes éminents dans l'épiscopat et les lettres. Voici ce qu'en disait en 1863 Mgr. l'Evêque administrateur du diocèse de Trois-Rivières. TROIS-RIVIERES, le 13 juillet, 1863.

Les soussignés ayant examiné avec soin le Paratonnerre de M. F. BELLEFÈRE, ont conclu de cette étude, y ont reconnu toutes les conditions voulues par les physiciens pour les Paratonnerres de première qualité, et ont fait le rapport de la forme que nous le rapport de la combinaison des métaux qui y entrent. Le point, qui est la partie la plus importante de ce Paratonnerre, formé d'un acier poli, revêtu d'argent, nous paraît offrir une très forte garantie pour la solidité, la durée, et l'efficacité de ce Paratonnerre. Nous n'hésitons pas, en conséquence, à le recommander, ceux qui aimeraient se mettre à l'abri des orages de la foudre. LOUIS LAFLÈCHE, Père, V. G. Prof. des études et Professeur de Philosophie au Sémin. de Nicolet, pendant 18 ans. Y. TROUPIA, Père. J. B. AUBRY, Père.

CONDITIONS. DE L'Union des Cantons de l'Est. PRIX DE L'ABONNEMENT (Nécessairement d'avance.) Pour une année.....\$1 50 Ou ne s'abonne pas pour moins d'une année. États-Unis d'Amérique une année 1,50 en Or ou en billets de Banque du Canada.

TARIF DES ANNONCES: Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au dessous.....00.50 Pour chaque insertion subséquente... 00.12½ Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 8 cts, par ligne pour la première insertion et de 3 cts, pour les insertions subséquentes. Réclames 20 centins la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction, ainsi que toutes lettres d'argent, demandes d'abonement, réclamations etc., doivent être adressées (franco) à P. L. TOUSSIGNANT, Propriétaire Editeur et Rédacteur de l'Union St. Christophe d'Arthabaska. Toute personne qui voudra continuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son année. Toute correspondance etc., doit être munie d'une signature responsable. Toute lettre dont le port ne sera pas payé restera à la poste.

L'Union des Cantons de l'Est paraît tous les JEUDIS matin, à Arthabaskaville. PRES DU PALAIS DE JUSTICE. ET EST PUBLIÉ PAR P. L. TOUSSIGNANT Libraire. IMPRIMÉ PAR Alf. O. Belle-Isle, Pour le propriétaire.